

DONNÉES

CHIFFRÉES

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Introduction	387
Les accidents du travail	389
Le secteur privé	389
Le secteur public	404
Les maladies professionnelles	410
Le secteur privé	410
Les principaux domaines de réparation	413
Coût des principales maladies professionnelles	417
Le secteur public	419

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

INTRODUCTION

L'efficacité de la politique de prévention des risques professionnels suppose une connaissance globale du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP), couvrant aussi bien le secteur privé que le secteur public.

Le chapitre du bilan des conditions de travail consacré aux statistiques AT/MP vise à regrouper l'ensemble des données *disponibles*, dans un souci tendant vers l'exhaustivité. Néanmoins, il subsiste des lacunes, et toutes les données ne sont pas homogènes.

Pour le secteur privé (hors secteur agricole, couvert par la Mutualité sociale agricole), la connaissance du risque repose sur les statistiques établies par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Pour le secteur public, cette connaissance repose sur les statistiques produites par les départements ministériels concernés : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) – (fonction publique d'État), Direction générale des collectivités locales – (DGCL) – (fonction publique territoriale), et Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) – (fonction publique hospitalière).

Il est à noter que dans son rapport public annuel de 2005⁽¹⁾, la Cour des comptes met en évidence les disparités nombreuses qui subsistent dans le régime de réparation de la fonction publique et préconise une réforme d'ensemble. Elle recommande, notamment, l'extension aux fonctions publiques de la présomption d'imputabilité et des règles de reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie existant dans le régime général.

Dans son domaine de compétences, la CNAMTS fournit des données relativement exhaustives, regroupées et ventilées selon son organisation en Comités techniques nationaux (CTN), entités correspondant à des

1) Rapport public annuel de la Cour des comptes au Président de la république, 2005, 2^e partie, chapitre 3, Les AT/MP des fonctionnaires

branches ou groupes de branches d'activité. Il n'en est pas de même pour le secteur public où les données sont parcellaires et ne couvrent pas nécessairement les trois fonctions publiques.

Conformément à l'article L. 227-1 du code de la Sécurité sociale, une négociation devait être engagée pour conclure une nouvelle Convention d'objectifs et de gestion pour la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles (COG AT/MP) pour les 4 années à venir (2007-2011). Compte tenu de la négociation alors en cours des partenaires sociaux sur la branche AT/MP, la COG existante a été prolongée pour 2007-2008 par avenant, le 3 mai 2007. Une nouvelle COG sera ensuite négociée d'ici fin 2008.

En attendant, l'avenant reprend les principaux axes de la précédente COG qui gardent toute leur pertinence. Il prévoit notamment l'amélioration de la diffusion des statistiques produites par la CNAMTS.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LE SECTEUR PRIVÉ

Les données statistiques établies par la CNAMTS portent sur l'année 2006.

L'année 2006 : une année contrastée

Avec une hausse de 0,2 % seulement, le nombre d'AT avec arrêt en 2006 reste stable et enregistre une légère augmentation de la fréquence.

Pour la première fois depuis 5 ans, les AT graves sont en net recul avec une importante diminution de 10,3 %.

En revanche, l'année 2006 enregistre une augmentation inhabituelle du nombre de décès liés au travail (+ 13,3 % par rapport à 2005) infirmant la tendance à la baisse observée depuis 2000.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'accidents avec arrêt	711 035 + 3,1 %	743 435 + 4,6 %	737 499 - 0,80 %	759 980 + 3 %	721 227 - 5 %	692 363 - 4 %	699 217 1 %	700 772 0,2 %
Nombre d'accidents graves	46 085 - 2,1 %	48 096 + 4,4 %	43 078 - 10,43 %	47 009 + 9 %	48 774 + 3,8 %	51 789 + 6,2 %	51 938 + 0,3 %	46 596 - 10,3 %
Nombre de décès	743 + 3,3 %	730 - 1,7 %	730 -	686 - 6 %	661 - 3,6 %	626 - 5,3 %	474 - 24,3 %	537 13,3 %

Source : CNAMTS (Direction des risques professionnels, statistiques technologiques 2006)

Une fréquence stable

L'indicateur le plus représentatif et le plus pertinent des accidents du travail est *l'indice de fréquence*²⁾, puisqu'il rapporte le nombre d'accidents avec arrêt au nombre de salariés, lequel varie en fonction de l'activité. Il convient cependant de l'interpréter avec prudence, le recensement précis des effectifs de salariés – effectué par la CNAMTS – étant relativement complexe.

Sous cette réserve, l'année 2006 enregistre une légère augmentation de la fréquence des accidents du travail : la CNAMTS dénombre 39,4 AT pour 1 000 salariés contre 39 AT pour 1 000 en 2005, soit une hausse de 1 %.

Cette augmentation de l'indice de fréquence concerne plus particulièrement certaines activités de services³⁾ et le travail temporaire (+ 4 %). Les secteurs les plus exposés tels que le bâtiment (85 accidents pour 1 000 salariés) et le bois et l'ameublement (54 accidents pour 1 000 salariés)

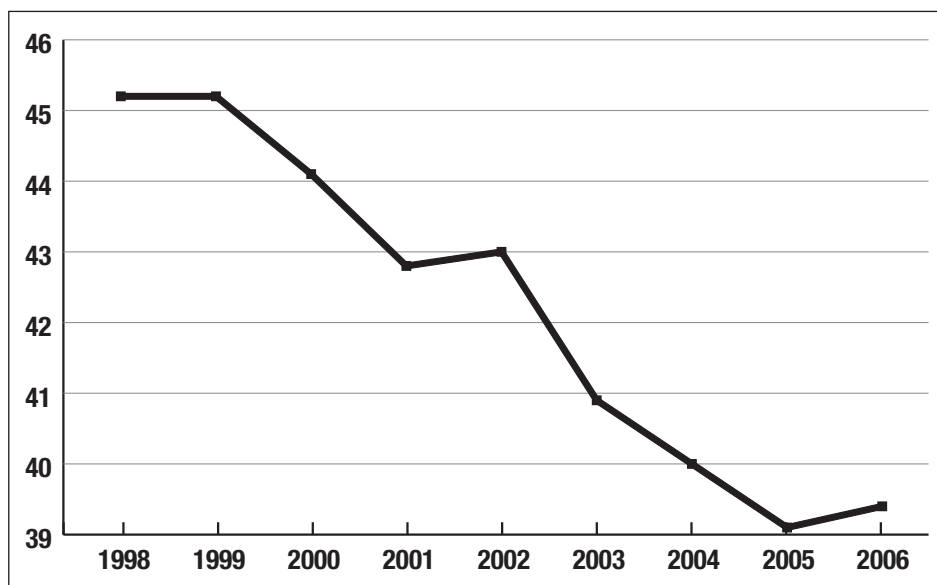
2) L'indice de fréquence représente le nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés.

3) Agences privées de recherche, entreprises de surveillance (sans transport de fonds), entreprises de conditionnement non spécialisées, services de nettoyage de locaux et d'objets divers, activité de désinfection, désinsectisation et de dératisation, travaux à façon divers, établissements de soins privés, cabinet d'auxiliaires médicaux, centres de transfusion sanguine et banque d'organes, vétérinaires et cliniques vétérinaires, autres instituts pour la santé, cabinets de médecins, cabinets dentaires, laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers.

connaissent respectivement une baisse de 2,5 % et de 2,9 %, poursuivant la tendance observée l'an dernier.

Pour la première fois, les données concernant le travail temporaire ont pu être isolées du Comité technique national Services II et travail temporaire. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment d'examiner de tendance, le travail temporaire semble faire partie des secteurs où l'indice de fréquence est élevé soit 62,2. Il se place ainsi en deuxième position derrière le secteur bâtiment et travaux publics (85,4) et devant les secteurs alimentation et bois et ameublement (54,1 et 54) pour 2006.

Évolution de la fréquence des accidents du travail entre 1996 et 2006 (Ensemble des CTN)



Un nombre d'accidents avec arrêt stable

La CNAMTS a dénombré 700 772 accidents du travail avec arrêt en 2006. Ce chiffre indique une relative stabilité du nombre d'accidents de ce type qui est confirmée depuis plusieurs années, avec une légère augmentation de 0,2 % par rapport à 2005.

Cette tendance s'observe dans tous les secteurs d'activité sauf dans le bâtiment et le CTN services II et travail temporaire qui enregistrent une hausse du nombre de leurs accidents avec arrêt de 3,8 % et de 4,4 %.

Un net recul des accidents graves

L'année 2006 connaît pour la première fois depuis 5 ans une baisse significative de 10,3 % du nombre d'accidents graves tous secteurs confondus.

Les accidents sont en net recul notamment dans les CTN commerces non alimentaires (- 12,9 %), alimentation (- 12,3 %), métallurgie (- 12,2 %), bois et ameublement (- 11,7 %), chimie (- 11,5 %), transport et bâtiment et travaux publics (- 10 %).

Une hausse des accidents mortels

En 2006, les accidents mortels⁴⁾ connaissent une importante hausse (+ 13,3 % soit 537 décès) qui contraste fortement avec la baisse spectaculaire observée en 2005 (- 24,3 %).

Les secteurs du bâtiment et travaux publics (+ 53,4 % soit 158 décès), des activités de services 1 (+ 48,1 % soit 40 décès) et de la chimie (+ 50 % soit 9 décès) sont les secteurs les plus touchés par cette tendance.

Cette augmentation contredit le contexte de tendance globale à la baisse du nombre de décès observée au cours de la dernière décennie. Il conviendra donc de suivre attentivement les chiffres pour 2007 afin de savoir s'il s'agit d'un phénomène ponctuel ou d'un retournement plus durable de tendance.

Ainsi, les secteurs les plus éprouvés en 2006 – bâtiment et travaux publics et chimie – ont connu les baisses les plus conséquentes en 2005 (- 40,1 % et - 60 %), dans un contexte où depuis 10 ans les accidents mortels dans ces secteurs connaissent une évolution erratique.

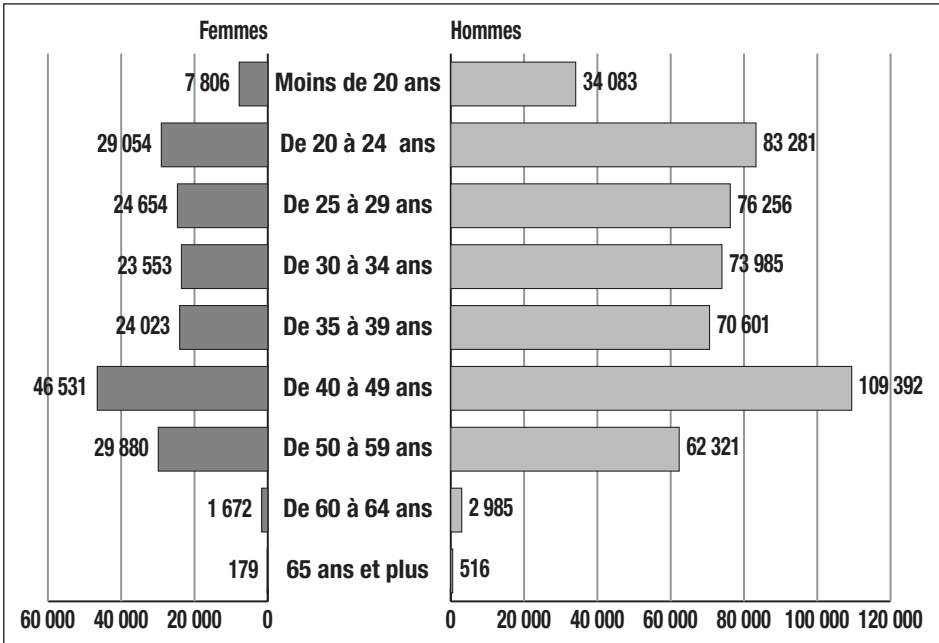
Répartition par âge et par sexe

En 2006, les hommes sont plus touchés par les accidents du travail avec arrêt que les femmes. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'à tous les âges ils sont plus nombreux que les femmes à occuper un emploi. Les hommes salariés ne travaillent pas non plus dans les mêmes secteurs que les femmes : le secteur de la construction reste par exemple un bastion masculin mais aussi un secteur très accidentogène.

La classe d'âge la plus touchée est celle des 40-49 ans mais c'est aussi entre 25 et 54 ans que le taux d'emploi est le plus important.

4) Ce chiffre ne comprend pas les accidents de trajet qui sont comptabilisés par la CNAMTS dans une base de données distincte.

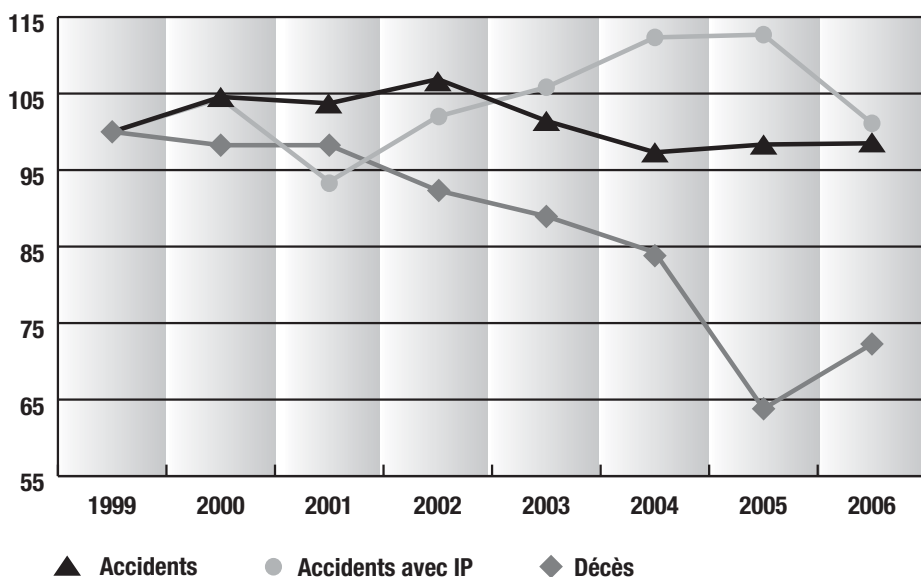
Répartition du nombre des accidents du travail (AT) avec arrêt par sexe et par âge



L'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (9 CTN*)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	711 035	743 435	737 499	759 980	721 227	692 004	699 217	700 772
base	100,00	104,56	103,72	106,88	101,43	97,32	98,34	98,56
Salariés	15 724 426	16 868 914	17 233 914	17 673 670	17 632 798	17 523 982	17 878 256	17 786 989
base	100,00	107,28	109,60	112,40	112,14	111,44	113,70	113,12
Accidents avec IP	46 085	48 096	43 078	47 009	48 774	51 771	51 938	46 596
base	100,00	104,36	93,48	102,00	105,83	112,34	112,70	101,11
Décès	743	730	730	686	661	626	474	537
base	100,00	98,25	98,25	92,33	88,96	84,25	63,80	72,27
Indice de fréquence	45,22	44,07	42,79	43,00	40,90	39,50	39,10	39,40

ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ÉVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



* Définition des codes des comités techniques nationaux :

CTN A : industries de la métallurgie

CTN B : bâtiment et travaux publics

CTN C : industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

CTN D : services, commerces et industries de l'alimentation

CTN E : industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie

CTN F : industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux

CTN G : commerces non alimentaires

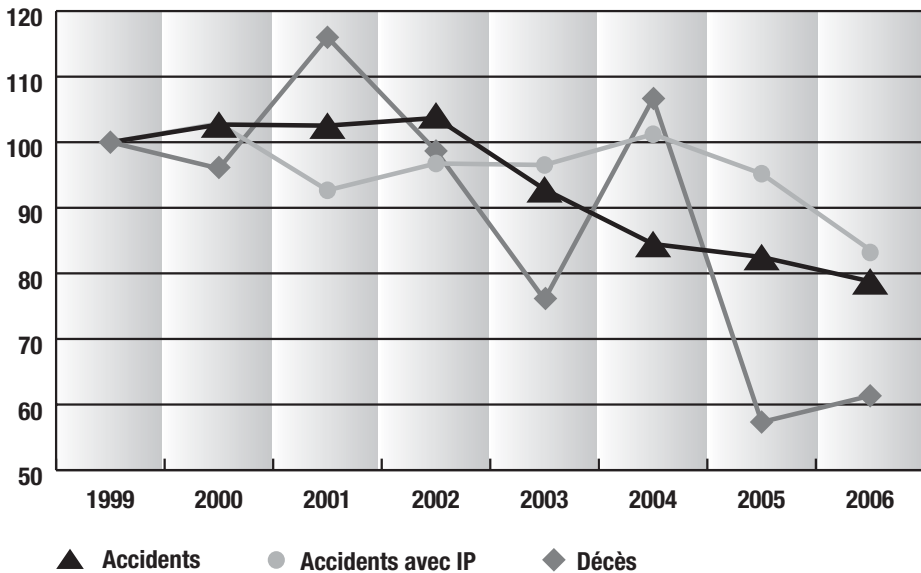
CTN H : services 1 (finances, cabinets de conseil, administrations, etc.)

CTN I : services 2 et travail temporaire (travail temporaire, secteur médical, secteur social, etc.)

CTN A : INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	99 771	102 460	102 299	103 461	92 609	84 284	82 305	78 602
base	100,00	102,70	102,53	103,70	92,82	84,48	82,49	78,78
Salariés	2 030 781	2 094 455	2 102 029	2 092 585	2 049 023	1 992 139	1 972 140	1 940 259
base	100,00	103,14	103,51	103,04	100,90	98,10	97,11	95,54
Accidents avec IP	6 793	6 987	6 295	6 573	6 557	6 876	6 467	5 677
base	100,00	102,86	92,67	96,76	96,53	101,22	95,20	83,57
Décès	75	72	87	74	57	80	43	46
base	100,00	96,00	116,00	98,67	76,00	106,67	57,33	61,33
Indice de fréquence	49,1	48,9	48,7	49,4	45,2	42,3	41,7	40,5

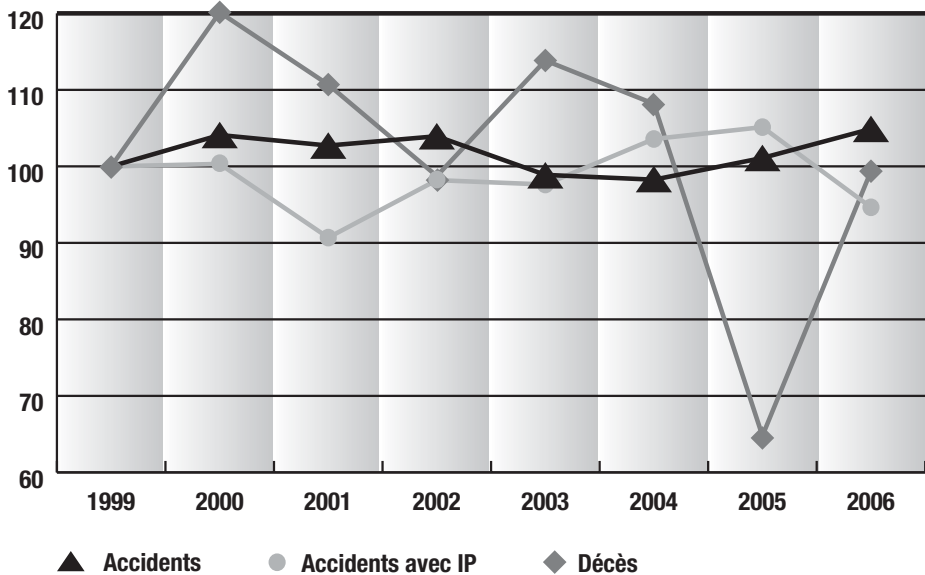
MÉTALLURGIE (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN B : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	121 019	125 980	124 305	125 786	119 681	118 913	122 356	126 945
base	100,00	104,10	102,72	103,94	98,89	98,26	101,10	104,90
Salariés	1 113 308	1 218 606	1 239 277	1 272 392	1 306 410	1 328 025	1 397 103	1 487 269
base	100,00	109,46	111,31	114,29	117,34	119,29	125,49	133,59
Accidents avec IP	10 035	10 067	9 101	9 854	9 797	10 394	10 550	9 498
base	100,00	100,32	90,69	98,20	97,63	103,58	105,13	94,65
Décès	159	191	176	157	181	172	103	158
base	100,00	120,13	110,69	98,74	113,84	108,18	64,78	99,37
Indice de fréquence	108,7	103,4	100,3	98,9	91,6	89,5	87,6	85,4

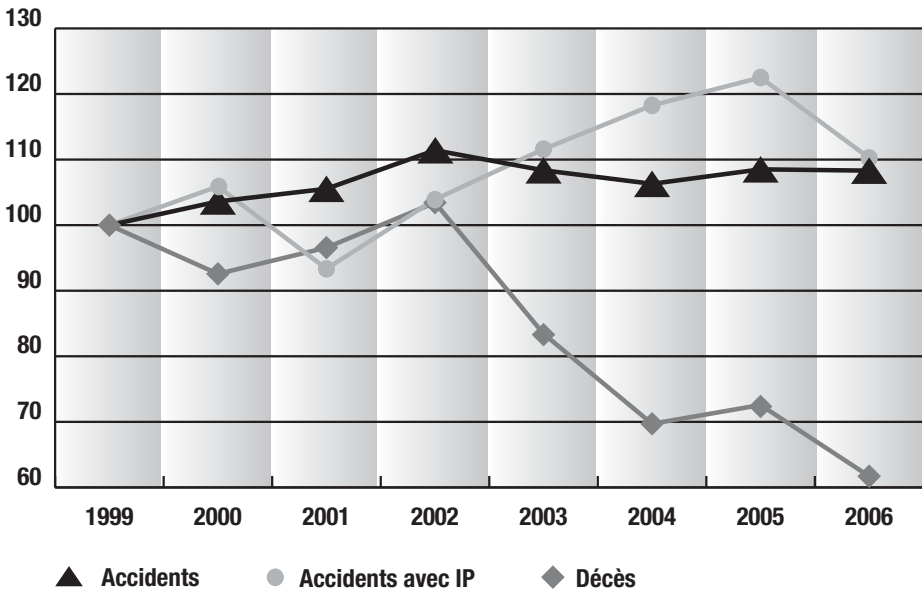
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN C : TRANSPORTS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	87 035	90 176	91 861	96 972	94 310	92 521	94 442	94 268
base	100,00	103,61	105,54	111,42	108,36	106,30	108,51	108,31
Salariés	1 712 458	1 849 480	2 092 010	2 074 305	2 082 451	2 043 074	2 029 696	1 956 229
base	100,00	108,00	122,16	121,13	121,61	119,31	118,53	114,24
Accidents avec IP	5 860	6 205	5 470	6 090	6 539	6 930	7 179	6 460
base	100,00	105,89	93,34	103,92	111,59	118,26	122,51	110,24
Décès	175	162	169	181	146	122	127	108
base	100,00	92,57	96,57	103,43	83,43	69,71	72,57	61,71
Indice de fréquence	50,8	48,8	43,9	46,7	45,3	45,3	46,5	48,2

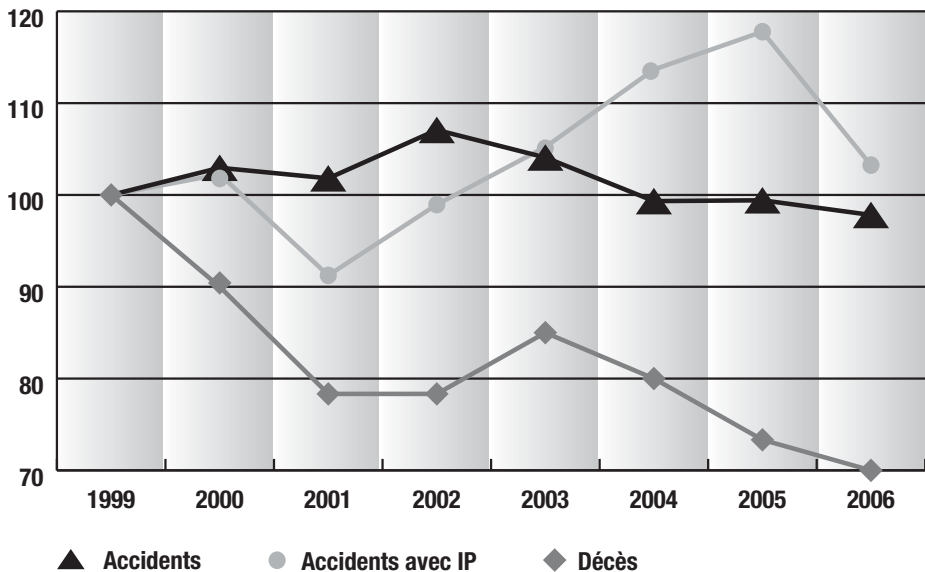
TRANSPORTS (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN D : ALIMENTATION

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	122 078	125 691	124 290	130 723	127 054	121 266	121 367	119 413
base	100,00	102,96	101,81	107,08	104,08	99,33	99,42	97,82
Salariés	1 976 604	2 114 071	2 141 773	2 216 434	2 244 554	2 236 371	2 251 913	2 208 774
base	100,00	106,95	108,36	112,13	113,56	113,14	113,93	111,75
Accidents avec IP	5 994	6 129	5 469	5 931	6 307	6 813	7 060	6 189
base	100,00	102,25	91,24	98,95	105,22	113,66	117,78	103,25
Décès	60	54	47	47	51	48	44	42
base	100,00	90,00	78,33	78,33	85,00	80,00	73,33	70,00
Indice de fréquence	61,8	59,5	58	59	56,6	54,2	53,9	54,1

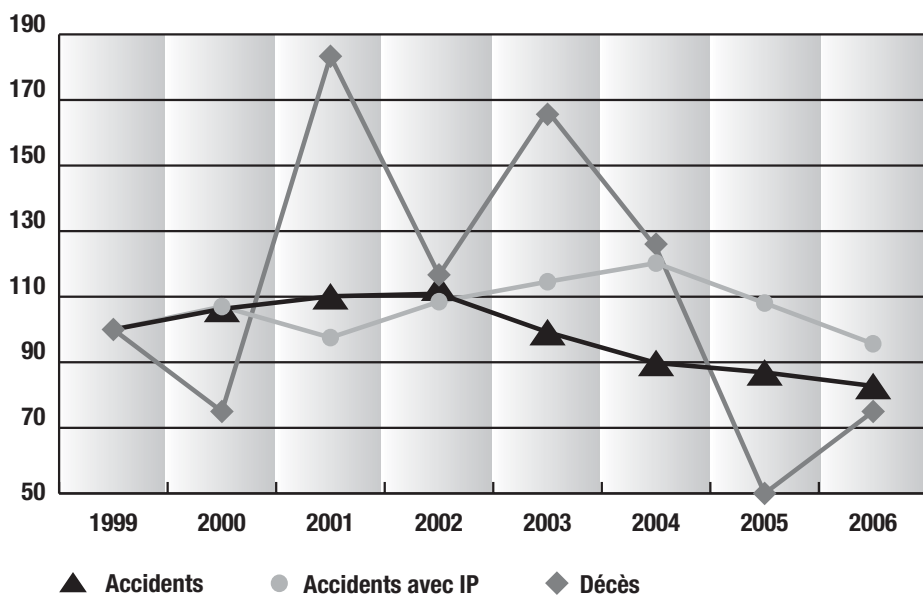
ALIMENTATION (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN E : CHIMIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	18 866	20 048	20 778	20 922	18 714	16 942	16 397	15 613
base	100,00	106,27	110,13	110,90	99,19	89,80	86,91	82,76
Salariés	495 933	511 729	514 388	513 177	510 470	500 562	489 316	476 579
base	100,00	103,19	103,72	103,48	102,93	100,93	98,67	96,10
Accidents avec IP	1 215	1 300	1 185	1 318	1 392	1 461	1 313	1 162
base	100,00	107,00	97,53	108,48	114,57	120,25	108,07	95,64
Décès	12	9	22	14	20	15	6	9
base	100,00	75,00	183,33	116,67	166,67	125,00	50,00	75,00
Indice de fréquence	38	39,2	40,4	40,8	36,7	33,8	33,5	32,8

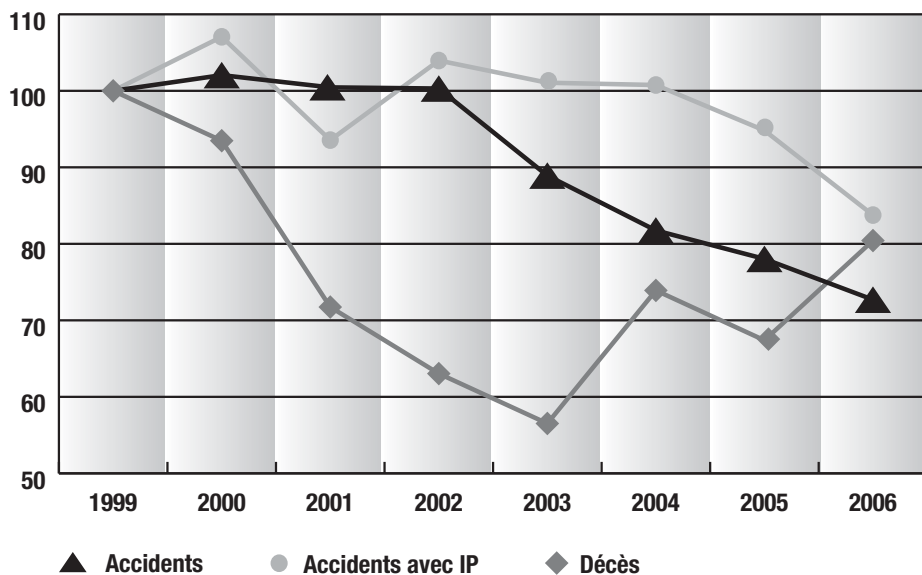
CHIMIE (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN F : BOIS ET AMEUBLEMENT

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	44 361	45 271	44 560	44 495	39 447	36 267	34 615	32 252
base	100,00	102,05	100,45	100,30	88,92	81,75	78,03	72,70
Salariés	726 715	743 125	729 258	708 319	681 046	654 457	622 213	597 632
base	100,00	102,26	100,35	97,47	93,72	90,06	85,62	82,24
Accidents avec IP	3 030	3 244	2 835	3 150	3 062	3 053	2 873	2 538
base	100,00	107,06	93,56	103,96	101,06	100,76	94,82	83,76
Décès	46	43	33	29	26	34	31	37
base	100,00	93,48	71,74	63,04	56,52	73,91	67,39	80,43
Indice de fréquence	61	60,9	61,1	62,8	57,9	55,4	55,6	54,0

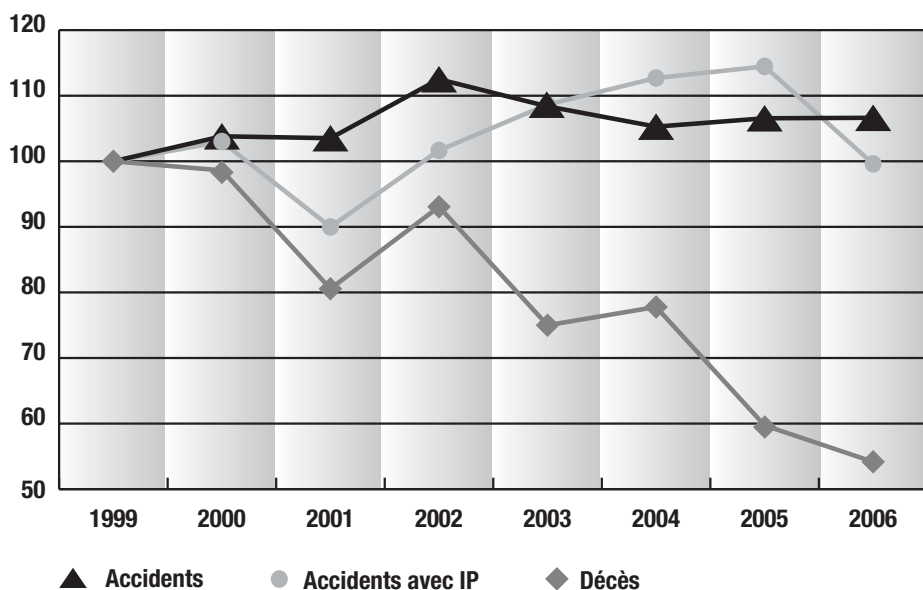
BOIS ET AMEUBLEMENT (EVOLUTIONS COMPARÉES EN NOMBRE) BASE 100 : 1999



CTN G : COMMERCES NON ALIMENTAIRES

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	54 192	56 257	56 102	60 971	58 727	57 056	57 747	57 786
base	100,00	103,81	103,52	112,51	108,37	105,28	106,56	106,63
Salariés	2 044 807	2 189 677	2 217 649	2 248 916	2 272 957	2 272 035	2 314 808	2 264 816
base	100,00	107,08	108,45	109,98	111,16	111,11	113,20	110,76
Accidents avec IP	3 967	4 086	3 570	4 033	4 310	4 471	4 541	3 954
base	100,00	103,00	89,99	101,66	108,65	112,70	114,47	99,67
Décès	72	71	58	67	54	56	43	39
base	100,00	98,61	80,56	93,06	75,00	77,78	59,72	54,17
Indice de fréquence	26,5	25,7	25,3	27,1	25,8	25,1	24,9	25,5

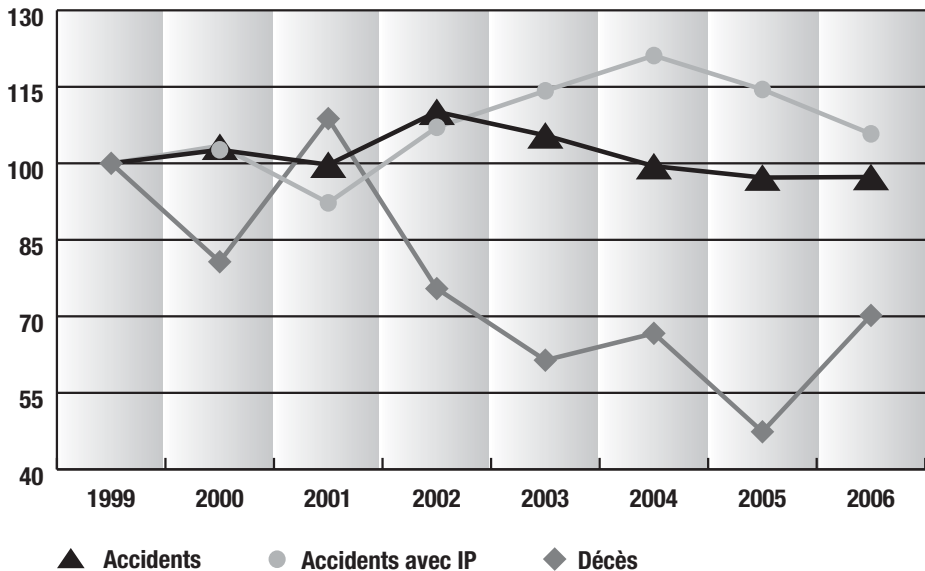
COMMERCES NON ALIMENTAIRES (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



CTN H : SERVICES 1 (FINANCES, CABINETS DE CONSEIL, ADMINISTRATIONS, ETC.)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	39 180	40 217	39 076	43 143	41 328	38 963	38 088	38 130
base	100,00	102,65	99,73	110,11	105,48	99,45	97,21	97,32
Salariés	3 137 070	3 401 405	3 408 058	3 688 826	3 625 801	3 571 286	3 668 573	3 707 066
base	100,00	108,43	108,64	117,59	115,58	113,84	116,94	118,17
Accidents avec IP	2 645	2 736	2 440	2 832	3 021	3 204	3 028	2 798
base	100,00	103,44	92,25	107,07	114,22	121,13	114,48	105,78
Décès	57	46	62	43	35	38	27	40
base	100,00	80,70	108,77	75,44	61,40	66,67	47,37	70,18
Indice de fréquence	12,5	11,8	11,5	11,7	11,4	10,9	10,4	10,3

SERVICES 1 (FINANCES, CABINETS DE CONSEIL, ADMINISTRATIONS, ETC.) (EVOLUTIONS COMPAREES) BASE 100 : 1999



CTN I : SERVICES 2* ET TRAVAIL TEMPORAIRE

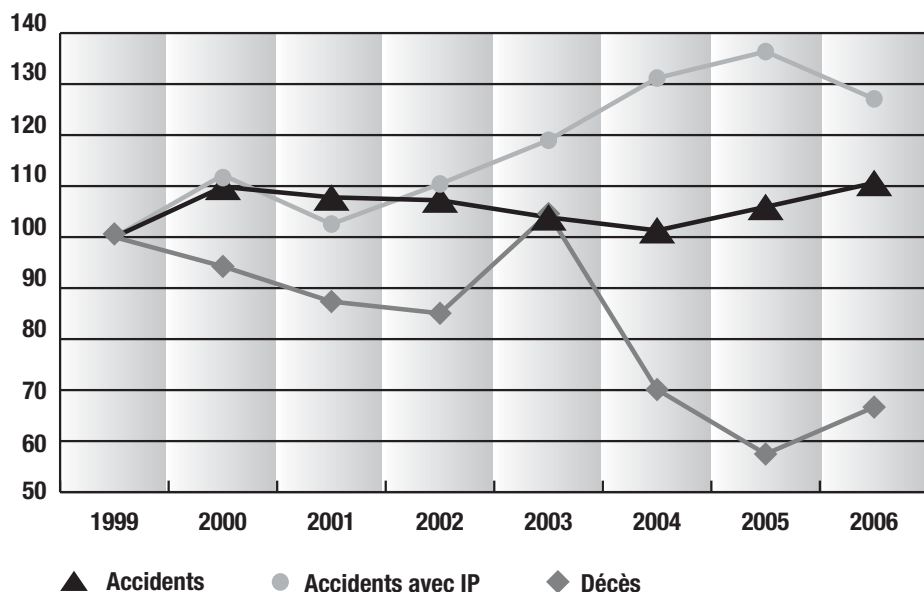
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre								
Accidents	124 533	136 795	134 228	133 507	129 357	126 151	131 900	137 763
base	100,00	109,85	107,79	107,21	103,87	101,30	105,92	110,62
Salariés	2 486 850	2 746 366	2 789 472	2 858 716	2 860 086	2 933 277	3 132 494	3 148 365
base	100,00	110,44	112,17	114,95	115,01	117,95	125,96	126,60
Accidents avec IP	6 546	7 342	6 713	7 228	7 789	8 587	8 927	8 320
base	100,00	112,16	102,55	110,42	118,99	131,18	136,37	127,10
Décès	87	82	76	74	91	61	50	58
base	100,00	94,25	87,36	85,06	104,60	70,11	57,47	66,67
Indice de fréquence	50,1	49,8	48,1	46,7	45,2	43	42,1	43,8

Part du travail temporaire* dans les statistiques CTN I en 2006

Accidents	57 548
Salariés	925 450
Accidents avec IP	3 063
Décès	37
Indice de fréquence	62,2

* Toutes catégories de personnel de travail temporaire (risque 745BD)

SERVICES 2* ET TRAVAIL TEMPORAIRE (EVOLUTIONS COMPARÉES) BASE 100 : 1999



STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS EN 2005
TOTAL NATIONAL (16 CRAM)
DÉNOMBREMENT ARRÊTÉ FIN SEPTEMBRE 2006
VENTILATION PAR ÉLÉMENT MATÉRIEL POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2005
(ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DITS)

Élément matériel	Année 2005					
	Accidents déclarés et reconnus		Accidents avec arrêté		Accidents mortels	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01 Accidents de plain-pied	253 781	22,3	170 028	23,9	21	4
02 Chutes avec dénivelation	116 082	10,2	88 404	12,4	57	10,9
03 Objets en cours de manipulation	286 131	25,1	195 589	27,4	12	2,3
04 Objets en cours de transport manuel	58 378	5,1	45 249	6,3	5	1
05 Objets en mouvement accidentel	110 006	9,7	41 683	5,8	25	4,8
06 Appareils de levage et de manutention	30 148	2,6	21 922	3,1	16	3,1
07 Appareils de levage-amarrage	3 336	0,3	2 156	0,3	1	0,2
08 Véhicules	32 697	2,9	22 895	3,2	137	26,3
09 Machines productrices-transformatrices d'énergie	558	0	364	0,1	1	0,2
10 Organes de transmission	1 292	0,1	864	0,1	2	0,4
11 Machines à broyer-concasser	191	0	136	0	0	0
12 Machines à malaxer-mélanger	517	0	421	0,1	2	0,4
13 Machines à cribler-tamiser-séparer	110	0	82	0	0	0
14 Presses mécaniques et pilons	654	0,1	479	0,1	0	0
15 Machines à presser-mouler-injecter	670	0,1	459	0,1	2	0,4
16 Machines à cylindres pour étirer	677	0,1	501	0,1	1	0,2
17 Machines à couper-défibrer	2 653	0,2	1 770	0,2	0	0
18 Scies	10 014	0,9	7 196	1	1	0,2
19 Machines à raboter les métaux	2 316	0,2	1 526	0,2	0	0
20 Machines à raboter bois-plastique	1 283	0,1	969	0,1	1	0,2
21 Machines à meuler	2 468	0,2	1 486	0,2	0	0
22 Machines et matériel à souder	4 781	0,4	2 143	0,3	0	0
23 Machines à riveter-agrafer	763	0,1	394	0,1	0	0
24 Machines à conditionner-clouer	1 170	0,1	845	0,1	1	0,2
25 Machines à ouvrir-carder	25	0	17	0	0	0
26 Machines à filature-tissage	227	0	155	0	0	0
27 Matériel et engins de terrassement	1 346	0,1	991	0,1	15	2,9
28 Machines diverses	2 083	0,2	1 433	0,2	0	0
29 Machines non précisé dans la DAT	2 823	0,2	1 936	0,3	1	0,2
30 Outils mécaniques tenus à la main	12 022	1,1	7 887	1,1	0	0
31 Outils individuels à main	81 378	7,1	39 345	5,5	0	0
32 Appareils à pression	1 570	0,1	854	0,1	0	0
33 Appareils liés à des produits chauds	7 580	0,7	4 443	0,6	0	0
34 Appareils et installations frigorifiques	26	0	18	0	0	0
35 Appareils liés à des produits caustique	12 534	1,1	4 218	0,6	0	0
36 Vapeurs-gaz-poussière délétères	1 996	0,2	714	0,1	1	0,2
37 Matières combustibles en flamme	773	0,1	454	0,1	1	0,2
38 Matières explosives	374	0	208	0	3	0,6
39 Electricité	1 514	0,1	799	0,1	9	1,7
40 Rayonnements ionisants ou non	50	0	14	0	0	0
98 Autres éléments matériels	79 491	7	33 398	4,7	14	2,7
99 élément matériel non précisé	12 575	1,1	8 158	1,1	192	36,9
Total	1 139 063	100	712 603	100	521	100

Les accidents dans le secteur agricole

Le nombre annuel d'accidents avec arrêt de travail dans le secteur agricole est en diminution constante depuis 2001. L'année 2006 connaît une baisse identique à celle de 2005 (- 3 %) soit 42 576 accidents avec arrêt de travail pour 1 165 610 de travailleurs déclarés par les 155 466 employeurs du régime agricole.

Le taux de fréquence baisse régulièrement depuis 2002 et passe pour la première fois en dessous de 34 accidents par million d'heures travaillées (33,8 en 2006).

La période de septembre-octobre est marquée par une recrudescence des accidents avec arrêt et graves par rapport à l'ensemble de l'année.

Comme chaque année, cette évolution globale est contrastée selon les secteurs d'activité.

Le domaine des exploitations de culture et d'élevage qui représente 36,1 % des heures travaillées, enregistre un taux de fréquence de 39,9 en 2006 contre 41,3 en 2005 tandis que le domaine des organismes professionnels, comptabilisant 25,4 % des heures travaillées, n'affiche que 5,5 accidents par million d'heures travaillées (indicateur stable depuis 2003).

Par contre, le domaine des travaux forestiers présente un taux de 81,9 (81,5 en 2005) pour 3,5 % des heures travaillées.

Concernant la typologie des victimes, les accidents de travail avec arrêt proprement dits représentent toujours un risque excessif pour les "nouveaux embauchés" : cette année encore, plus de 52 % des accidents concernent des personnes dont l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 2 ans.

Ces accidents restent d'une gravité accrue pour les salariés les plus âgés : la classe d'âge des 50 ans et plus, représentent 26,2 % des accidents graves alors qu'ils sont touchés par moins de 15 % des accidents avec arrêt de travail.

LE SECTEUR PUBLIC

Les données statistiques disponibles sur le nombre d'accidents du travail dans le secteur public établies par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour la fonction publique d'Etat et par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) pour la fonction publique hospitalière, portent sur l'année 2005.

La fonction publique d'État en 2005 : une hausse globale du nombre d'accidents

Nombre d'accidents du travail, entre 1999 et 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Accidents du travail avec arrêt	35 113	36 960	30 876	32 382	36 680	35 502	39 082
						35 558*	
		+ 5,3 %	- 16,5 %	+ 4,9 %	+ 13 %	- 3,2 %	
Nombre de décès (travail et trajet)	65	69	66	61	45	36	52
						38	
		+ 6,2 %	- 4,3 %	- 7,6 %	- 26 %	- 20 %	+ 36,8 %

Source : DGAFP (2005)

* En 2005, les établissements publics sous tutelle du ministère de l'Écologie ont été introduits dans ces statistiques. Afin de permettre la comparaison avec 2005, les résultats globaux de 2004 ont été révisés pour inclure ces établissements. Ils diffèrent donc légèrement de ceux présentés dans le bilan précédent.

Les administrations ont progressivement mis en place le recueil des données. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser les données d'accidentologie de manière exhaustive, mais la couverture progresse chaque année. En 2005, tous les ministères ont répondu, totalement ou partiellement.

Sous cette réserve, en 2005, la DGAFP recense 39 082 accidents du travail avec arrêt, parmi lesquels 25 475 survenus dans les services des ministères et 13 607 dans les établissements publics de l'État⁵⁾.

La fonction publique d'État connaît ainsi entre 2004 et 2005 une hausse de 9,9 % des accidents du travail avec arrêt.

Comme dans le secteur privé, la fonction publique connaît une importante augmentation du nombre de décès (travail et trajet) de 36,8 % pour 2005 soit 52 décès sur un total de 2 123 000 agents.

L'indice de fréquence des accidents du travail dans la fonction publique d'État est en légère augmentation en 2005 (18 accidents pour 1 000 agents) mais il reste très inférieur à ce qu'il est dans le secteur privé relevant de la CNAMTS (39,4).

Dans les grandes administrations d'État, la situation est variée selon les ministères ou les établissements publics concernés : l'éducation reste le secteur qui connaît le plus d'accidents en 2005 en valeur absolue (18 932) devant les personnels de la police nationale (11 947), du ministère de

5) Les établissements publics comprennent les établissements de tutelle des affaires sociales et du travail, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Caisse des dépôts et consignation et La Poste.

l'Équipement et du tourisme (4 375), du ministère de la Justice (2 648 hors juridiction administrative) et du ministère de la Défense (2 403).

Toutefois, les 145 000 agents de la Police nationale ont le taux d'accidentabilité le plus élevé de toute l'administration (8,3 %) mais celui-ci reste stable par rapport à 2004.

Pour la défense et la justice, les taux d'accidents sont en baisse. La Poste subit encore un nombre élevé d'accidents (19 451 en 2005) : son taux élevé (6,4 %) progresse relativement par rapport à 2004.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT EN 2005

	Effectif en fonction (a)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents de 2005	Accidents avant 2005	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 210	15	29	0	44	768	15	783
Affaires sociales et travail	25 639	149	166	0	315	4 323	588	4 911
Agriculture	27 781	130	749	0	879	10 573	1 139	11 712
Culture (personnels titulaires)	10 091	100	201	0	301	5 003	109	5 112
Défense (personnels civils)	79 470	1 110	1 292	1	2 403	33 646	11 953	45 599
Écologie et développement durable	2 551	7	3	0	10	62	0	62
Économie, finances et industrie	182 137	588	758	2	1 348	18 101	4 274	22 375
Éducation	1 058 167	7 952	10 973	7	18 932	250 879	78 953	329 832
<i>Éducation (administration centrale)</i>	<i>3 499</i>	<i>10</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>30</i>	<i>350</i>	<i>46</i>	<i>396</i>
<i>Éducation (enseignement scolaire)</i>	<i>922 146</i>	<i>6 966</i>	<i>10 001</i>	<i>6</i>	<i>16 973</i>	<i>227 077</i>	<i>67 979</i>	<i>295 056</i>
<i>Éducation (enseignement supérieur)</i>	<i>132 522</i>	<i>976</i>	<i>952</i>	<i>1</i>	<i>1 929</i>	<i>23 452</i>	<i>10 974</i>	<i>34 426</i>
Équipement	109 571	1 734	2 636	5	4 375	62 097	16 528	78 625
<i>Équipement (hors aviation civile)</i>	<i>97 768</i>	<i>1 674</i>	<i>2 568</i>	<i>5</i>	<i>4 247</i>	<i>60 606</i>	<i>16 487</i>	<i>77 093</i>
<i>Équipement (aviation civile)</i>	<i>11 803</i>	<i>60</i>	<i>68</i>	<i>0</i>	<i>128</i>	<i>1 491</i>	<i>41</i>	<i>1 532</i>
Intérieur	176 358	5 484	7 055	6	12 545	113 917	12 045	125 962
<i>Intérieur (hors la Police nationale)</i>	<i>31 739</i>	<i>269</i>	<i>329</i>	<i>0</i>	<i>598</i>	<i>10 104</i>	<i>3 352</i>	<i>13 456</i>
<i>Intérieur (Police nationale)</i>	<i>144 619</i>	<i>5 215</i>	<i>6 726</i>	<i>6</i>	<i>11 947</i>	<i>103 813</i>	<i>8 693</i>	<i>112 506</i>
Jeunesse et Sports	8 035	56	93	1	150	3 117	878	3 995
Justice	70 481	1 182	1 466	0	2 648	32 679	4 582	37 261
<i>Justice (hors juridictions administratives)</i>	<i>69 233</i>	<i>1 174</i>	<i>1 461</i>	<i>0</i>	<i>2 635</i>	<i>32 628</i>	<i>4 582</i>	<i>37 210</i>
<i>Justice (juridictions administratives)</i>	<i>1 248</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>51</i>	<i>0</i>	<i>51</i>
Outre-Mer (administration centrale)	288	5	3	0	8	122	0	122
Services du Premier ministre et IRA	3 938	33	51	0	84	1 033	25	1 058
Total des ministères	1 764 717	18 545	25 475	22	44 042	536 320	131 135	667 455
Établissements publics								
Tutelle affaires sociales et travail	10 704	76	43	0	119	667	26	693
Tutelle écologie	5 242	38	43	1	82	1 051	3	1 054
Tutelle éducation nationale enseignement supérieur et recherche	60 563	538	761	0	1 299	19 028	4 829	23 857
Caisse des Dépôts et Consignations	4 499	23	11	0	34	328	0	328
La Poste	303 041	6 698	12 749	4	19 451	348 952	26 897	375 849
Total des établissements publics	384 049	7 373	13 607	5	20 985	370 026	31 755	401 781
Total général	2 148 766	25 918	39 082	27	65 027	906 346	162 890	1 069 236

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source: enquête auprès des directions de personnel sur les accidents.

(a) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

La fonction publique hospitalière

Selon les données fournies par la DHOS dans son bilan social 2005, les accidents ayant entraîné un arrêt de travail – au nombre de 33 131 pour 2005 – enregistrent une légère reprise par rapport à 2004 soit une augmentation de 12,4 %.

En 2005, 4,3 % des ETP des établissements hospitaliers ont connu au moins un accident du travail avec arrêt, ce qui représente un taux de fréquence⁶⁾ de 26,6 contre 25,4 pour 2004.

Cette faible hausse de la fréquence des accidents s'accompagne d'une augmentation du nombre de jours d'arrêt consécutifs aux accidents du travail qui augmente avec le nombre d'accident. Le taux de gravité⁷⁾ suit l'évolution du taux de fréquence, augmentant de 0,74 pour 2004 à 0,81 pour 2005.

De 1998 à 2004, les grands établissements (+ de 3 000 agents) avaient un taux relativement faible d'accidents du travail.

En 2005, la fréquence des accidents de travail dans les grands établissements se rapproche de celle des établissements de taille inférieure et est même supérieure à celle des établissements de 500 à 1 000 agents. En revanche, le taux de gravité qui prend en compte la durée des arrêts, reste moins élevé dans les grands établissements.

Les établissements de 500 à 1 000 agents sont les seuls où la fréquence des accidents est en baisse en 2005 suivant en cela une tendance amorcée en 2003.

La répartition des accidents les plus fréquents par élément matériel demeure la même qu'en 2005. Les accidents les plus fréquents restent liés aux efforts de soulèvement (18 %), aux accidents d'exposition au sang (17 %) et aux chutes et glissades (16 %).

Le personnel soignant et le personnel technique sont les plus exposés aux risques d'accidents. Au sein du personnel soignant, les plus exposés sont les agents des services hospitaliers (14 % de l'ETP) et les infirmiers (14 % également) avec les aides soignants (13,5 %).

Les agents les moins exposés aux accidents restent les personnels administratifs : le taux d'accidents, incluant les accidents sans arrêt, ne dépasse pas 3,6 % de l'ETP en 2005.

6) **Taux de fréquence** : nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 divisé par le nombre d'heures travaillées.

7) **Taux de gravité** : nombre de journées perdues par incapacité temporaire x 1 000 divisé par le nombre d'heures travaillées. Cf. : arrêté du 12 décembre 1958 précisant les informations devant figurer au rapport prévu à l'article L. 236-4 du code du travail.

Accidents du travail avec arrêt selon la taille des établissements hospitaliers, entre 2000 et 2005

Taille d'établissements	> 3 000	1 000 - 2 999	500 - 999	< 500
2000	10 852	10 081	6 027	2 039
2001	12 345	11 809	6 144	1 948
2002	11 059	11 504	6 636	1 845
2003	12 189	11 266	5 593	2 343
2004	11 645	10 803	5 307	1 709
2005	13 737	12 658	4 754	1 983

Source : DHOS (Bilan social 2005)

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Les statistiques relatives aux maladies professionnelles doivent être analysées avec précaution. En effet, l'augmentation du nombre de pathologies reconnues est pour l'essentiel la conséquence d'une meilleure reconnaissance juridique des droits des travailleurs. Ces chiffres ne reflètent donc pas mécaniquement une dégradation de la santé des salariés au travail. Ils démontrent, néanmoins, l'existence et l'ampleur de marges de progrès.

Le nombre de maladies professionnelles n'est pas connu de manière exhaustive, car aucun dispositif ne permet d'estimer l'ampleur de la sous-évaluation dont les causes sont multiples. À cet égard, plusieurs rapports publics⁽⁸⁾ soulignent le phénomène de sous-déclaration. En 2005, la commission DIRICQ avait rendu un rapport dont l'objectif était d'évaluer le coût réel pour la branche maladie de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le régime général. Il a conduit en 2007 au versement à la branche maladie d'un montant de 410 millions d'euros⁽⁹⁾ à la charge de la branche AT/MP. Comme prévu par la loi, cette commission va de nouveau se réunir en 2008 en vue de réévaluer le niveau de cette sous-évaluation.

Évolution des maladies professionnelles

S'agissant des maladies professionnelles, les derniers chiffres de la CNAMTS actuellement disponibles (2005) montrent que la reconnaissance des pathologies professionnelles a fortement crû ces dernières années pour atteindre un nombre de 52 979 reconnaissances en 2005.

On constate toujours une importante prévalence des affections *péri-articulaires* qui représentent 71 % des maladies professionnelles constatées, déclarées et reconnues en 2005. La part des affections liées à *l'amiante*, qui constituent la 2^e cause de maladies professionnelles, représente 14,5 % de l'ensemble des maladies. Reflet d'expositions anciennes, ces maladies, qui comptent parmi les plus graves pathologies reconnues (première source de cancer) sont encore en croissance en 2005 de 7 %. Les *lombalgies*, représentent depuis 1999 la 3^e cause de maladies professionnelles reconnues.

LE SECTEUR PRIVÉ

La connaissance du nombre de maladies professionnelles (hors secteur public, agricole, minier et des transports) repose sur les statistiques établies par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

8) Rapport de M. Roland Masse, président de la CMP - réflexions et propositions relatives à la réparation intégrale des AT-MP - (2001), rapport de la Cour des comptes sur la gestion du risque AT-MP (2002).

9) Ce montant se situe dans le bas de la fourchette préconisée par la commission Diricq qui a évalué le coût de la sous-déclaration et de la sous-reconnaissance pour l'assurance maladie entre 356 et 749 millions d'euros.

Deux types de statistiques sont publiés par la CNAMTS :

- les statistiques trimestrielles, qui comptabilisent l'ensemble des maladies déclarées, constatées, reconnues en fonction de la date de survenance ;
- les statistiques dites "technologiques", qui comptabilisent les maladies ayant donné lieu à un premier règlement de prestations en espèce dans l'année (indemnité pour arrêt de travail ou indemnité en capital ou rente).

Les tendances actuelles

Les chiffres montrent que la reconnaissance des pathologies professionnelles a fortement crû ces dernières années et continue d'augmenter à un rythme soutenu.

Tableau 1 : Évolution du nombre de maladies déclarées, constatées, reconnues d'origine professionnelle

(source : statistiques trimestrielles de la CNAMTS)

	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2002 ^a	2003 ^a	2004 ^a	2005 ^a	Variation % (2005/2004)
Nombre de maladies déclarées, constatées, reconnues	13 658	15 554	17 722	24 208	30 224	35 715	41 673	44 653	48 131	52 979	+ 10,07 %
Nombre de 1 ^{er} règlement ou d'incapacité permanente	10 120	11 588	13 127	17 750	21 917	26 717	31 461	34 862	37 422	41 707	+ 11,45 %
Nombre de décès	96	95	104	161	239	365	410	517	516	432	- 17,24 %

a : dénombrement définitif (dénombrement arrêté au 31 décembre de l'année N+2, connu au 1^{er} semestre N+3).

En revanche, il convient de relever que le nombre de décès déclarés, constatés, reconnus en 2005 est en baisse par rapport à 2004. Néanmoins, ces chiffres ne doivent pas faire oublier qu'ils ne reflètent qu'une partie de la réalité des personnes décédées des suites d'une maladie professionnelle.

Répartition des maladies professionnelles en fonction du système de reconnaissance

La quasi totalité (96,1 %) des maladies reconnues comme professionnelles le sont à travers le système des tableaux⁽¹⁰⁾ de maladies professionnelles, qui entraîne une reconnaissance automatique, dès lors que sont remplis la totalité des critères prévus par le tableau.

L'alinéa 3 de l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale permet l'indemnisation des maladies désignées dans un tableau pour lesquelles une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, mais

10) Tableaux de critères approuvés par décret comportant des rubriques relatives à la pathologie, aux travaux exposants, à la durée d'exposition au risque.

dont le lien direct avec le travail habituel de la victime a été établi par un comité régional d'experts. En 2005, 1 956 maladies ont été constatées au titre de cet alinéa 3 (contre 1 823 en 2004), soit près de 3,7 % de l'ensemble des maladies déclarées constatées reconnues. La grande majorité des demandes porte sur les tableaux relatifs aux affections périarticulaires (tableau 57), aux affections chroniques du rachis lombaire (98), au bruit (tableau 42), à l'amiante (tableaux 30, 30 bis), aux lésions chroniques du ménisque (tableau 79), aux vibrations (tableau 69) et à la silice (tableau 25).

En application de l'alinéa 4 de l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale, lorsqu'une maladie n'est pas désignée dans un tableau, celle-ci peut être reconnue comme professionnelle dès lors qu'elle entraîne une incapacité permanente d'au moins 25 % ou le décès et à condition qu'un comité d'experts établisse qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime. En 2005, seules 117 maladies (contre 92 en 2004), soit 0,2 % de l'ensemble des maladies déclarées constatées reconnues, l'ont été au titre de cette disposition. Parmi ces reconnaissances, les demandes concernant des affections d'ordre psychologique continuent de progresser.

Ces chiffres montrent que la reconnaissance au titre des tableaux de maladies professionnelles reste très prépondérante, et soulignent les enjeux attachés à leur actualisation, dès lors que les données scientifiques le permettent.

LES PRINCIPAUX DOMAINES DE RÉPARATION

Tableau 2 : Les principaux domaines de réparation - Nombres de maladies professionnelles déclarées, constatées, reconnues

(source : statistiques trimestrielles de la CNAMTS)

Tableau Affections	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2002 ^a	2003 ^a	2004 ^a	2005 ^a
n° 57 Affections péri-articulaires	8 662	10 320	12 133	15 240	19 804	23 621	28 531	30 955	33 077	37 674
n° 30 et 30 bis Affections dues à l'amiante	1 607	1 763	2 130	3 059	3 606	5 134	5 885	6 208	7 197	7 698
n° 97 et 98 Lombalgies			3 130	2 235	2 600	2 812	2 897	2 956	2 872	2 986
n° 42 Surdit�	768	709	642	615	602	634	642	938	1354	1177
n° 65 L�sions ecz�matiformes	446	461	423	464	540	565	530	567	522	522
n° 79 L�sions chroniques du m�nisque				150	207	254	320	331	373	406
n° 66 Allergies respiratoires				335	449	456	458	474	467	403
n° 25 Affections dues � la silice	236	261	234	289	318	316	330	317	312	342
n° 69 Affections provoqu�es par certaines vibrations et chocs				183	208	197	203	212	198	191
n° 8 Affections caus�es par les ciments	255	232	228	238	268	255	259	220	191	177

a : d nombrement d finitif (d nombrement arr t  au 31 d cembre de l'ann e N+2, connu au 1^{er} semestre N+3).

Les affections *p ri-articulaires* continuent   constituer les maladies les plus fr quentes.   elles seules, elles repr sentent 71 % des maladies professionnelles constat es, d clar es et reconnues en 2005, en croissance de 14 % par rapport   2004. Les lombalgies, tr s peu reconnues avant la cr ation de leurs tableaux sp cifiques, repr sentent depuis 1999 la 3^e cause de maladies professionnelles reconnues.

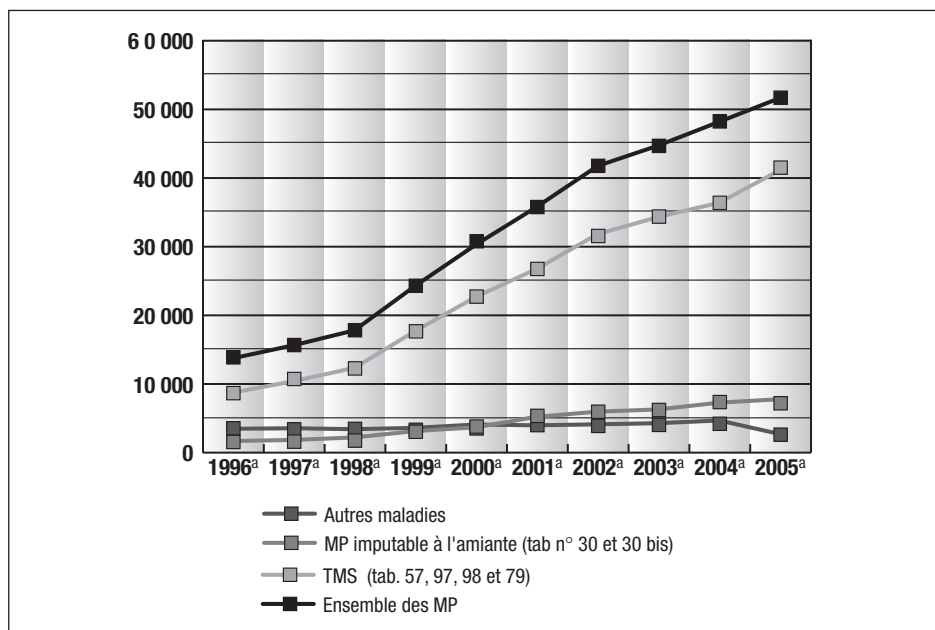
Au total, les troubles musculo-squelettiques (TMS) – affections p ri-articulaires (tableau 57), affections dues aux vibrations (tableau 69), l sions chroniques du m nisque (tableau 79) et lombalgies (tableaux 97 et 98) – ont concern  41 257 reconnaissances de maladies professionnelles en 2005 (soit 78 % de l'ensemble des maladies professionnelles) en progression de 13 % par rapport   2004.

La part des affections li es   l'*amiante*, qui constitue la 2^e cause de maladies professionnelles apr s les affections p riarticulaires, repr sente 14,5 % de l'ensemble des maladies. Reflet d'expositions anciennes, ces

maladies, qui comptent parmi les plus graves pathologies reconnues (première source de cancer) sont encore en croissance en 2005 de 7 %.

Concernant les variations connues par les autres pathologies les plus courantes, il convient de relever que la forte hausse des affections provoquées par le bruit, enregistrée depuis 2003, année de révision des critères du tableau 42 “atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels”, a amorcé une nette baisse en 2005. De même, le nombre d’allergies respiratoires poursuit la tendance à la baisse des reconnaissances remarquée depuis 2003, tout comme pour les affections causées par les ciments, dont la baisse régulière et sensible depuis 1995 se confirme à nouveau en 2005. Par contre, le nombre de maladies reconnues en lien avec la silice augmente de 10 %.

Évolution des principales maladies professionnelles reconnues



Les cancers d'origine professionnelle

Le tableau ci-après présente l'ensemble des cancers professionnels reconnus au cours des quatre dernières années :

Les cancers d'origine professionnelle reconnus

Tab.	Cancers d'origine professionnelle	2002^a	2003^a	2004^a	2005^a
30 et 30 bis	Amiante	1 277	1 443	1 684	1 591
47	Poussières de bois	72	66	81	87
4	Benzène	43	44	39	35
16 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons et les brais de houille	16	34	29	22
6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	27	26	19	20
15 ter	Lésions de la vessie par les amines aromatiques	15	26	17	19
25	Cancer broncho pulmonaire primitif lié à l'inhalation de silice		3	13	15
10 ter	Affections cancéreuses provoquées par l'acide chromique	5	8	13	7
44 bis	Affections cancéreuses par inhalation poussières oxyde de fer	4	8	7	4
36 bis	Epithéliomas primitifs de la peau liés à certains dérivés du pétrole	1	3	3	1
52	Affections causées par la polymérisation du chlorure de vinyle	0	0	2	1
70 ter	Affections cancéreuses dues aux poussières de carbures métalliques frittés	2	1	4	1
20	Dyskératose lenticulaire en disque due à l'arsenic	0	0	1	0
20 bis	Cancer bronchique par inhalation poussières ou vapeurs arsenicales	1	4	2	0
45	Hépatites virales	1	1	0	0
37 ter	Affections cancéreuses causées par les oxydes et sels de nickel	1	1	0	0
81	Affections dues au bis-chlorométhyle éther.	1	0	0	0
	TOTAL Cancers reconnus d'origine professionnelle	1 466	1 668	1 914	1 803

a : dénombrement définitif (dénombrement arrêté au 31 décembre de l'année N+2, connu au 1^{er} semestre N+3).

Le nombre total de cancers reconnus d'origine professionnelle s'élève à 1 803 cas reconnus en 2005 contre 1 914 pour l'année précédente et marque ainsi une baisse de près de 6 % du nombre de cas reconnus qui inverse la tendance enregistrée depuis 1994. Ce constat est étroitement lié à la diminution du nombre de cancers reconnus en lien avec l'amiante, en particulier les mésothéliomes. Il est difficile, à ce stade, d'expliquer l'origine de la baisse du nombre de cancers liés à l'amiante et d'indiquer s'il s'agit d'une tendance pérenne, mais les chiffres provisoires disponibles pour 2006 semblent préfigurer un palier avec des chiffres supérieurs à ceux de 2005, mais inférieurs à la situation de 2004. En tout état de cause, les expositions anciennes à l'amiante sont encore responsables de l'essentiel des cancers reconnus (88 %), très loin devant ceux liés à d'autres agents cancérogènes.

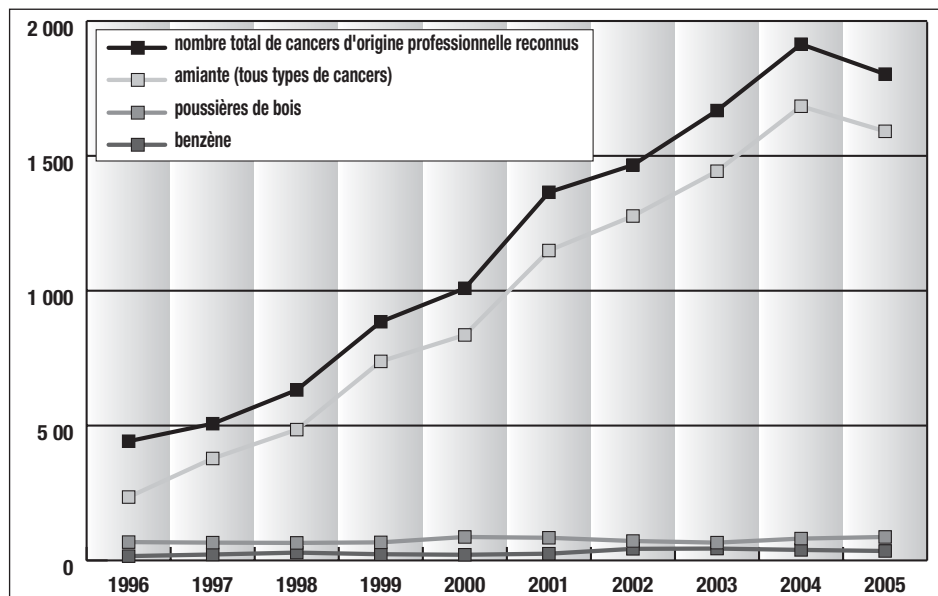
Après l'amiante, les poussières de bois restent l'agent causal le plus important, puisqu'elles sont à l'origine de 87 cancers reconnus en maladies professionnelles en 2005. Le benzène est la troisième cause de cancers professionnels (35 cas déclarés reconnus).

Il reste que ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité des personnes atteintes de cancers liés à leur activité professionnelle. En effet, en présence de cancers multifactoriels, la procédure de déclaration en vue d'une reconnaissance comme maladie professionnelle n'est pas déclenchée dans nombre de cas. Il existe ainsi une grande variabilité dans la reconnaissance des cancers : certains, comme le mésothéliome, bien connus et identifiés, sont plus fréquemment déclarés puis reconnus ; d'autres comme le cancer de la vessie ou la leucémie peuvent être attribués à d'autres facteurs de risques, ce qui complique le repérage de l'origine professionnelle éventuelle. Le rôle des facteurs professionnels peut aussi être ignoré en raison du long délai de latence entre l'exposition aux facteurs cancérigènes et l'apparition des maladies. Des estimations fondées sur la littérature internationale indiquent un nombre de plusieurs milliers de cas par an⁽¹⁾, et confirment cette sous-évaluation. Au niveau national, diverses études visent à assurer une meilleure connaissance de ces cancers, notamment dans le cadre des appels à projets de recherche, et de nombreuses actions, en lien avec les organismes de prévention, cherchent à en prévenir l'apparition.

1) Selon les estimations calculées par l'Académie nationale de médecine, de l'Académie des sciences et du CIRC, (Les causes du cancer en France - rapport publié en 2007), les cancers professionnels représenteraient 2,5 % (3,7 % chez l'homme) des cancers survenus en France, tandis que l'Institut de veille sanitaire (Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France - rapport publié le 25 mars 2003), les évaluent entre 4,5 à 8 % des cancers.

La courbe suivante représente l'évolution des cancers professionnels reconnus entre 1996 et 2005 (source : statistiques trimestrielles de la CNAMTS) :

Évolution du nombre de cancers d'origine professionnelle



COÛT DES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES

Cette année, les statistiques technologiques disponibles concernent 2005 et 2006.

Tableau 3 : Évolution du coût des maladies professionnelles

(source : statistiques technologiques de la CNAMTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Coût total des pathologies indemnisées en M€	412,11	485,3	630,07	635,25	815,12	1 121,46	1 246,89	1 481,79	1 613,50	1 733,66
indice (base 100 en 1995)	133	156	203	205	262	361	402	477	520	558

On observe que les sommes consacrées à l'indemnisation des maladies professionnelles sont en augmentation constante depuis 1995. Pour le régime d'assurance du risque professionnel de la CNAMTS, le coût relatif

des 10 principales maladies professionnelles en 2006 (prestations + indemnités en capital + rentes) est représenté par le graphique suivant :

Coût des principales maladies professionnelles (en pourcentage et en M€)

(source : statistiques technologiques de la CNAMTS)

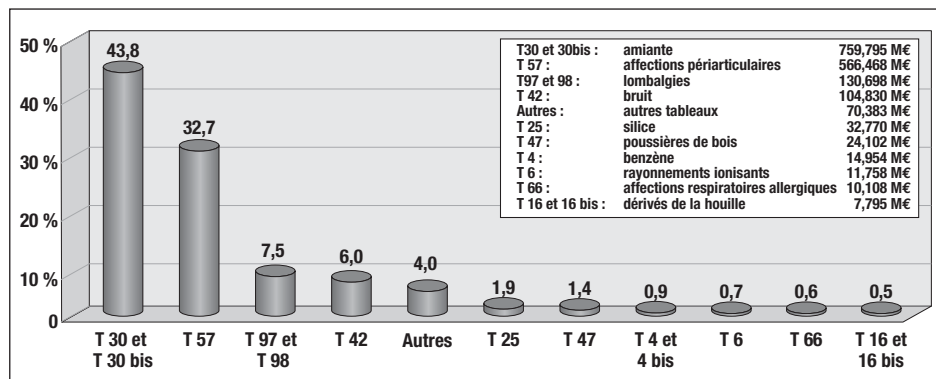


Tableau 4 : Évolution du coût des maladies liées à l'amiante

(source : statistiques technologiques de la CNAMTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
coût du T30 (M€)	163,2	205,6	267,37	300,31	242,69	331,18	262,32	326,63	352,07	362,56
coût du T30bis (M€)	36,6	49,87	97,91	164,57	151,13	211,44	323,42	339,77	345,54	397,24
coût total amiante (M€)	199,8	255,47	365,28	464,88	393,82	542,62	585,74	666,40	697,60	759,80
soit (en %) par rapport au coût total des autres tableaux	48,48	52,64	57,97	73,18	50,76	48,39	46,98	44,97	43,24	43,83

Les sommes consacrées à l'indemnisation des maladies liées à l'amiante (T30 et 30 bis confondus) continuent d'augmenter et atteignent 760 M€ en 2006, soit 43,8 % du coût total des indemnités versées par le régime. Ces maladies restent ainsi au premier rang des indemnisations versées par le régime d'assurance du risque professionnel de la CNAMTS, notamment en raison de la gravité des pathologies de l'amiante et du nombre de rentes versées aux malades présentant une incapacité physique permanente supérieure à 10 %.

Tableau 5 : Évolution du coût des TMS (tableaux 57, 97 et 98)

(source : statistiques technologiques de la CNAMTS)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
coût du tab n° 57	198,43	293,44	373,13	449,33	513,29	566,47
coût du tab n° 69	6,29	7,26	8,12	9,97	8,55	7,85
coût du tab n° 79	1,88	3,69	4,14	4,03	4,80	5,75
coût du tab n° 97	10,76	16,93	17,05	21,04	22,10	22,13
coût du tab n° 98	49,56	75,13	85,05	96,60	108,38	108,57
coût total (M€)	266,92	396,45	487,49	580,97	657,12	710,77
soit (en %) par rapport au coût total des autres tableaux	32,75	35,35	39,10	39,21	40,73	41,00

Il est cependant important de noter que la part des coûts imputables aux TMS pris dans leur ensemble (tableaux 57, 69, 79, 97 et 98) ne cesse d'augmenter au sein du régime. Ces pathologies représentent en 2006 un coût total de 711 M€ (en hausse de 22 % par rapport à 2004, dernière année publiée dans le bilan), montant comparable à celui des maladies liées à l'amiante. Outre le surcroît de cas reconnus, cette hausse s'explique par l'augmentation de la durée moyenne des arrêts de travail dus à des troubles musculo-squelettiques.

LE SECTEUR PUBLIC

La fonction publique d'État

Des précisions liminaires s'imposent quant au mode de comptabilisation du nombre de maladies professionnelles dans la fonction publique d'État. Le recensement est effectué via une enquête envoyée aux différentes administrations qui doivent communiquer le nombre de maladies professionnelles reconnues. Cette enquête a été lancée à partir de l'année 1995, mais les retours des ministères ont longtemps été partiels. Pour 2000, un ensemble suffisant de réponses a été dépouillé et a permis une première publication. En 2005, tous les services ministériels répondent sauf la police nationale. Les établissements publics sous tutelle du ministère de l'écologie ont été pris en compte depuis 2004. Ils augmentent le niveau des effectifs, mais n'enregistrent aucune maladie professionnelle.

Nombre de maladies professionnelles reconnues selon les ministères en 2005

En 2005, 1 399 maladies professionnelles ont été reconnues par les commissions de réforme dans un ensemble de ministères et établissements publics recouvrant 2 004 147 agents.

Les maladies professionnelles inscrites dans les tableaux établis par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels correspondent essentiellement à des pathologies causées par le contact d'agents chimiques ou la manipulation d'objets. Ces maladies sont plus fréquemment rencontrées dans les activités industrielles que dans les activités tertiaires. De ce fait, les ministères de la défense et de l'équipement, ayant des activités industrielles, présentent un risque plus important.

Ainsi, trois entités administratives – la défense, l'équipement et la poste – représentent 42 % de l'ensemble des maladies reconnues, pour 25 % des effectifs pris en compte dans l'enquête. L'éducation nationale représente quant à elle 42 % des maladies reconnues pour 52 % des effectifs. Au total, 84 % des maladies reconnues concernent des agents de ces quatre institutions.

Néanmoins, lorsque le nombre de maladies reconnues est rapporté aux effectifs de chaque administration, on remarque que les personnels de l'agriculture sont désormais les plus touchés par les maladies professionnelles, devant les personnels de la défense. En effet, le nombre de maladies reconnues pour 10 000 agents a connu une importante hausse ; il est passé pour l'agriculture de 10,7 en 2004 à 41 en 2005. Concernant les personnels de la défense, le nombre de pathologies reconnues reste important, même s'il est encore en baisse par rapport à 2004 (il s'élève en 2005 à 20,4 maladies reconnues pour 10 000 agents contre 22,8 en 2004, à comparer avec la moyenne de 6,7 maladies pour 10 000 agents dans l'ensemble des ministères).

Nombre de maladies professionnelles reconnues selon les ministères en 2005

	Effectif en fonction	Nombre de maladies	Nb maladies pour 10 000 agents
Ministère, Direction			
Agriculture	27 781	114	41
Défense (personnels civils)	79 470	162	20,4
Équipement	109 571	144	13,1
<i>Hors aviation civile</i>	<i>97 768</i>	<i>142</i>	<i>14,5</i>
<i>Aviation civile</i>	<i>11 803</i>	<i>2</i>	<i>1,7</i>
Culture (personnels titulaires)	10 091	10	9,9
Intérieur	31 739	24	7,6
<i>Hors Police nationale</i>	<i>31 739</i>	<i>24</i>	<i>7,6</i>
<i>Police nationale</i>	<i>Nr*</i>	<i>Nr*</i>	<i>Nr*</i>
Éducation	1 058 167	583	5,5
<i>Administration centrale</i>	<i>3 499</i>	<i>1</i>	<i>2,9</i>
<i>Enseignement scolaire</i>	<i>922 146</i>	<i>520</i>	<i>5,6</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>132 522</i>	<i>62</i>	<i>4,7</i>
Affaires sociales et travail	25 639	10	3,9
Justice	70 481	17	2,4
<i>Hors juridictions administratives</i>	<i>69 233</i>	<i>17</i>	<i>2,5</i>
<i>Juridictions administratives</i>	<i>1 248</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Jeunesse et Sports	8 035	1	1,2
Économie, finances et industrie	182 137	13	0,7
Affaires étrangères	10 210	0	0
Services du Premier ministre et IRA	3 938	0	0
Écologie et développement durable	2551	0	0
Outre-Mer (administration centrale)	288	0	0
TOTAL DES MINISTÈRES	11 620 098	1 078	6,7
Établissements publics			
La Poste	303 041	283	9,3
Tutelle Éducation nationale	60 563	31	5,1
Tutelle Affaires sociales et travail	10 704	5	4,7
Caisse des Dépôts et Consignations	4 499	2	4,4
Tutelle Ecologie	5 242	0	0
Tutelle Enseignement supérieur et recherche	Nr*	Nr*	Nr*
TOTAL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	384 049	321	8,4
TOTAL GENERAL	2 004 147	1 399	7

*Nr : non réponse

Principaux domaines de réparation

Tableau	Maladies professionnelles	2002	2003	2004	2005	
		Nombre de MP	Nombre de MP	Nombre de MP	Nombre de MP	NB de MP/ 10 000 agents
57	Affections périarticulaires	401	463	715	1156	5,77
98	Lombalgies (charges lourdes)	38	52	56	61	0,30
30	Amiante	119	342	44	58	0,29
	Autres maladies	30	38	35	44	0,22
42	Bruits lésionnels	14	25	31	33	0,16
97	Lombalgies (vibrations)	12	22	15	17	0,08
66	Affections respiratoires allergiques	3	5	11	12	0,06
69	Vibrations	1	6	7	7	0,03
30bis	Amiante (cancer broncho-pulmonaire)	4	9	38	6	0,03
65	Lésions eczématiformes	5	8	15	3	0,01
6	Rayons ionisants	7	3	2	2	0,01
	Toutes les maladies	634	973	969	1 399	6,98

Les principaux domaines de réparation restent globalement les mêmes que dans le secteur privé. En effet, les maladies reconnues sont, pour l'essentiel des affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (83 %). Ces affections sont en augmentation importante en 2005, relativement à 2004 (+ 62 %). Les lombalgies dues aux charges lourdes occupent le deuxième rang des maladies reconnues, suivies des maladies liées à l'amiante (tableau 30). Concernant l'ensemble des affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante, il convient de rappeler que 2003 a été une année particulièrement importante de reconnaissance au ministère de la Défense et explique en partie la tendance actuelle du nombre de reconnaissances, qui connaît une forte baisse en ce qui concerne les cancers broncho-pulmonaires.

La fonction publique hospitalière

Tout comme pour la fonction publique d'État, des précautions méthodologiques s'imposent quant au recensement des maladies professionnelles au sein de la fonction publique hospitalière. En effet, le nombre de maladies professionnelles est recensé sur la base d'un échantillon qui représente environ un cinquième des établissements d'au moins 300 agents, et plus de la moitié des agents appartenant à la fonction

publique hospitalière, soit 381 394 personnes enquêtées en 2005 (sur un effectif total d'environ 870 000 agents).

En 2005, 3 713 maladies professionnelles ont été recensées (soit une hausse de 12 % par rapport à 2004), dont 2 536 correspondant aux tableaux du régime général de la sécurité sociale, et 1 177 maladies imputables au service (l'équivalent du système complémentaire dans le régime du secteur privé) assimilées à un fait précis et déterminé de service.

Tableau représentant les principales pathologies indemnisées

Tableau	2000	2001	2002	2003	2004	2005
57 Affections péri-articulaires	361	555	513	545	584	801
98 Lombalgies (charges lourdes)	200	144	218	223	215	197
30 Amiante	1	3	9	13	22	53
40 Tuberculose	38	40	36	45	43	51
76 Maladies infectieuses (milieu hospitalier)	71	135	70	50	129	48
76A Infections à staphylocoques			1	7	9	41
65 Lésions eczématiformes allergiques	41	46	33	43	27	22
95 Allergies dues au latex	86	76	42	37	31	20
45 Hépatites virales	33	50	29	18	23	20
66 Affections respiratoires allergiques	8	14	9	15	14	12
46 Mycoses cutanées			0	0	9	0

Nb : il s'agit de chiffres bruts non redressés, c'est à dire que seules les maladies recensées dans l'échantillon sont comptabilisées sans être rapportées à l'effectif total de la FPH. Mais ces chiffres permettent néanmoins d'identifier les pathologies les plus fréquemment indemnisées.

La reconnaissance des maladies professionnelles a progressé considérablement depuis 1998. En 5 ans (1998 à 2003), ce nombre a doublé (1,4 à 3 pour 1 000 agents). En 2004, on a connu, un certain recul avec 2,7 maladies professionnelles déclarées pour 1 000 agents. En 2005, la hausse reprend (3,1 maladies professionnelles déclarées pour 1 000 agents).

L'augmentation des maladies professionnelles est en partie due à la prise en compte à partir de 1999, des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle des charges lourdes. Aujourd'hui, les pathologies péri-articulaires représentent 60 % des maladies professionnelles des établissements de santé.

Les affections allergiques d'origine respiratoire ne progressent pas. En revanche, les cas d'affections liées à l'amiante ont plus que doublé par rapport à 2004 (53 cas en 2005 contre 22 cas en 2004).

En 2005, un nombre de cas important d'infections à staphylocoques (tableau n° 76A) a été déclaré dans un grand établissement. Les infections au bacille de Koch (tableau n° 40) se situent toujours à un niveau élevé (une cinquantaine de cas). Parmi les autres pathologies, les maladies infectieuses (tableau n° 76), en progression en 2004 connaissent un recul important en 2005.

La fonction publique territoriale

Les seules statistiques relatives à la fonction publique territoriale disponibles pour 2005 sont celles publiées par la Banque Nationale de Données du Fonds National de Prévention, auprès de la Caisse des dépôts et consignations. En 2005, le champ des fonctionnaires recensés n'était pas complet, et la BND indiquait un champ de 505 237 fonctionnaires qui représente environ 1/3 des effectifs réels. Les maladies professionnelles reconnues y sont évaluées à 539 cas, soit 11 maladies reconnues pour 10 000 agents. Parmi celles-ci, les affections périarticulaires (73 % du total) sont prédominantes, suivies par les surdités provoquées par des bruits lésionnels (4 % des maladies).